

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Justine

À une SÉANCE ORDINAIRE de la municipalité de Sainte-Justine tenue le 5 mars 2020 à 19h30 à la Mairie, située au 167, route 204 à Saint-Justine, à laquelle séance sont présents :

Siège #1 - Marcel Tanguay
Siège #2 - André Ferland
Siège #3 - Jean-Guy Labbé
Siège #4 - Réjean Labonté
Siège #5 - Mario Chiasson
Siège #6 - Linda Gosselin

Les membres du conseil municipal forment le quorum sous la présidence de Christian Chabot, maire.

Monsieur Gilles Vézina, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

29-03-20

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2020**
- 4 - FINANCES**
 - 4.1 - Comptes fournisseurs au 5 mars 2020**
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6 - INSPECTEUR MUNICIPAL**
 - 6.1 - Service incendie**
 - 6.2 - Sécurité civile**
 - 6.3 - Parc industriel**
 - 6.4 - Programme d'élimination des raccordements croisés à l'égout**
 - 6.5 - Ouvrage de surverse / installation enregistreur électronique**
 - 6.6 - Récupération de tubulures d'érablière**
 - 6.7 - Location machineries lourdes**
 - 6.8 - Modification - Plan d'urbanisme**
 - 6.8.1 - Avis de motion - modification plan d'urbanisme**
 - 6.8.2 - Projet de règlement de modification - Plan d'urbanisme**
 - 6.9 - Modification - Règlement de zonage / révision annuelle**
 - 6.9.1 - Avis de motion - modification règlement de zonage**
 - 6.9.2 - Projet de règlement de modification - règlement de zonage**
 - 6.10 - Modification - Règlement permis et certificats / révision annuelle**
 - 6.10.1 - Avis de motion / modification règlement permis et certificats**
 - 6.10.2 - Projet de règlement de modification - règlement permis et certificats**
 - 6.11 - Dérogation mineure / Daniel Mathieu**
 - 6.12 - MRC des Etchemins / cours d'eau**
 - 6.13 - Traverse de quad / route des Églises**
 - 6.14 - Règlement provincial sur l'encadrement des chiens**
 - 6.15 - Entretien chemins d'hiver**
- 7 - QUESTIONS DIVERSES**
 - 7.1 - Oeuvre des loisirs**
 - 7.2 - Location de local / Édifice municipal**
 - 7.3 - Vente d'immeubles pour le non-paiement des taxes**
 - 7.4 - Responsabilités des membres du conseil**
 - 7.5 - Nouveaux arrivants**
 - 7.6 - Comité consultatif d'urbanisme**
 - 7.7 - Mouvement des Aînés**
 - 7.8 - Défi têtes rasées**
- 8 - CORRESPONDANCE**

- 8.1 - FQM
- 8.2 - Moisson Beauce
- 8.3 - Club des patineurs volants de Lac-Etchemin
- 8.4 - Moulin La Lorraine
- 8.5 - Club de boxe M.A.A.
- 8.6 - Mini-Scribe
- 9 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Linda Gosselin,
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié en y ajoutant les items suivants:

- 6.15 Entretien des chemins d'hiver
- 7.06 Comité consultatif d'urbanisme
- 7.07 Mouvement des Aînés
- 7.08 Défi têtes rasées

ADOPTÉE

30-03-20

3 - ADOPTION PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2020

Le procès-verbal de la séance du 6 février 2020 a été envoyé aux membres du conseil municipal.

Il est proposé par Marcel Tanguay,
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le procès-verbal de la séance ci-dessus mentionnées soit adopté.

ADOPTÉE

4 - FINANCES

31-03-20

4.1 - Comptes fournisseurs au 5 mars 2020

LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS AU 5

MARS 2020

N°chèque	Nom	Montant	Payé
C2000129	HYDRO-QUEBEC	2 018,11	2 018,11
C2000129	HYDRO-QUEBEC	1 512,73	1 512,73
C2000129	HYDRO-QUEBEC	1 018,53	1 018,53
C2000129	HYDRO-QUEBEC	891,98	891,98
C2000130	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	17,70	17,70
C2000131	MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE	151,95	151,95
C2000132	GROUPE ESPERANCE ET CANCER	50,00	50,00
C2000133	PITNEYWORKS	849,33	849,33
C2000134	LUCIE DROUIN / RICHARD BROUSSEAU	1 286,00	1 286,00
C2000135	MARTIN CHABOT	368,85	368,85
C2000136	JUSTIN TANGUAY	744,35	744,35
C2000137	RESTAURANT L'INCOGNITO ENR.	125,50	125,50
C2000138	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	140,00	140,00
C2000138	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	2 038,38	2 038,38
C2000138	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	815,95	815,95
	FRÉDÉRIC LAPOINTE	650,85	650,85
C2000139	AON HEWITT	3 822,68	
C2000140	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	9 781,53	
C2000141	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	3 530,11	
C2000141	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	74,88	

C2000142 SSQ GROUPE FINANCIER	3 845,30	
C2000143 LES EDITIONS JURIDIQUES FD	78,13	
C2000144 SOGETEL INC.	734,27	
C2000145 IMPRIMERIE APPALACHES INC.	57,49	
C2000145 IMPRIMERIE APPALACHES INC.	200,06	
C2000146 PITNEYWORKS	212,19	
FONDS D'INFORMATION SUR LE		
C2000147 TERRITOIRE	12,00	
C2000148 MRC DES ETCEMINS	62 648,00	
C2000149 SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	334,28	
C2000150 HYDRO-QUEBEC	1 069,61	
C2000151 PAGES JAUNES INC.	84,80	
C2000152 ROTOBEC INC.	105,78	
C2000153 GARAGE GILLES DUCHAINE	55,77	
C2000154 SERVICE DE PNEUS AUDET ENR.	358,00	
C2000155 LNTP NOTAIRES INC.	665,88	
C2000156 BELL MOBILITÉ INC.	115,99	
SOCIETE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE		
C2000157 DU QUE	7 433,81	
C2000158 PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC.	595,02	
CORPS DE CADETS 2948 DE LA		
C2000159 FRONTIERE	300,00	
C2000160 MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC	117,00	
C2000161 GARAGE GILLES ROY INC.	79,73	
C2000162 LES PNEUS BEAUCERONS INC.	357,52	
C2000163 GENEQ INC.	142,32	
C2000164 PLOMBERIE M.S. JACQUES INC.	197,84	
C2000165 UAP INC.	28,68	
C2000166 VALERO ÉNERGIE INC.	5 204,34	
C2000166 VALERO ÉNERGIE INC.	128,32	
C2000166 VALERO ÉNERGIE INC.	1 616,60	
C2000166 VALERO ÉNERGIE INC.	1 510,23	
C2000167 EUROFINS ENVIRONEX	260,42	
C2000167 EUROFINS ENVIRONEX	241,16	
C2000168 ROBITAILLE EQUIPEMENT INC.	244,90	
C2000169 PRODUITS SANITECH	217,76	
C2000170 ÉQUIPEMENTS DE BUREAU DEMERS INC.	224,20	
C2000171 AUTOMATION R.L. INC.	3 364,37	
C2000172 DATA2CLOUD.CA	88,36	
MAISON DE JEUNES L'OLIVIER DES		
C2000173 ETCEMINS	1 998,24	
C2000174 DONALD CAYOUCETTE	441,94	
C2000175 GOUDREAU SOLUTION MÉCANIQUE	86,23	
C2000176 ENTANDEM	169,66	
TOTAL	125 515,61	12 680,21
SOLDE À PAYER	112835,40	
ENCAISSE	16 043,12	

Sur une proposition de André Ferland,
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE les comptes ci-dessus mentionnés soient acceptés.

ADOPTÉE

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'est discuté à cet item de l'ordre du jour.

6 - INSPECTEUR MUNICIPAL

6.1 - Service incendie

Le conseil municipal est informé des dossiers en cours à la Régie des incendies.

6.2 - Sécurité civile

Le directeur général informe le conseil sur les coûts reliés à l'installation d'une génératrice à la Mairie.

Une compilation des investissements à réaliser dans chacune des 5 municipalités sera effectuée prochainement et sera soumise au comité de sécurité civile afin de déterminer les priorités dans ce dossier.

32-03-20

6.3 - Parc industriel

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte de vendre à Entreprise Timothé Nadeau, le lot 4 966 146 du cadastre du Québec situé dans la Parc industriel de Sainte-Justine;

Que cette vente est consentie pour la somme de .17 le pied carré soit pour un montant total de 15 671\$;

QUE le maire et le directeur général sont par la présente autorisés à signer le contrat à intervenir entre Entreprise Timothé Nadeau et la Municipalité de Sainte-Justine.

ADOPTÉE

33-03-20

6.4 - Programme d'élimination des raccordements croisés à l'égout

CONSIDÉRANT l'article 44 du protocole d'entente intervenue entre le Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la Municipalité de Sainte-Justine relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Volet 2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cet article, la Municipalité de Sainte-Justine doit déposer un programme d'élimination des raccordements croisés à l'égout qui s'inspire du guide méthodologique pour la recherche et l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées municipales ;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,

Il est proposé par Réjean Labonté,
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine acceptent le plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées ;

QUE le directeur général soit autorisé à déposer le plan d'action au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et ce, tel que prévu à l'article 44 du protocole d'entente ci-haut mentionné.

ADOPTÉE

34-03-20

6.5 - Ouvrage de surverse / installation enregistreur électronique

Il est proposé par Mario Chiasson,
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE suite à l'avis de non-conformité reçu le 19 février 2020 reçue de monsieur Paul-André Guay du MELCCQ, la Municipalité de Sainte-Justine compte installer un enregistreur électronique de débordement pour l'ouvrage de surverse Regard R-86 et ce, d'ici le 10 juin 2020.

ADOPTÉE

6.6 - Récupération de tubulures d'érablière

Monsieur le maire informe le conseil municipal de l'état actuel de ce dossier.

35-03-20

6.7 - Location machineries lourdes

Il est proposé par Marcel Tanguay,
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine demande des soumissions par invitation, pour la location de machineries lourdes pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 et ce, selon les conditions énumérées dans le document d'appel d'offres préparé à cet effet;

QUE les soumissions seront reçues sous enveloppe cachetée avec la mention « Soumission location machineries lourdes » à la Mairie située au 167, route 204, Sainte-Justine, G0R 1Y0 jusqu'à 14 heures le 2 avril 2020 et seront ouvertes le même jour à la même heure;

QUE la Municipalité de Sainte-Justine ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et de n'encourir aucune poursuite pour frais ou pertes subies par le soumissionnaire.

ADOPTÉE

6.8 - Modification - Plan d'urbanisme

6.8.1 - Avis de motion - modification plan d'urbanisme

AVIS DE MOTION

Je soussignée, Linda Gosselin, conseillère, donne avis par la présente que je soumettrai lors d'une prochaine séance un règlement visant à modifier le règlement no 74-07 intitulé "Plan d'urbanisme".

Linda Gosselin, conseillère

36-03-20

6.8.2 - Projet de règlement de modification - Plan d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Justine est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance de ce Conseil, les règlements numéro 74-07, fut adopté le 21^e jour du mois de juin 2007;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de cette municipalité doit modifier le règlement numéro 74-07 afin de procéder à la concordance du nouveau règlement no 130-19 concernant l'ajustement cartographique de la délimitation des affectations du territoire du schéma d'aménagement et de développement

révisé suite au nouveau cadastre québécois;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par André Ferland,,
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le Conseil adopte le premier projet de règlement numéro 191-20 suivant:

ARTICLE 1. Titre du règlement

Le présent projet de règlement est intitulé « PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT # 191-20 AFIN DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO, 74-07 INTITULÉ « PLAN D'URBANISME » DE FAÇON À PROCÉDER À LA CONCORDANCE DU NOUVEAU RÈGLEMENT NO 130-19 CONCERNANT L'AJUSTEMENT CARTOGRAPHIQUE DE LA DÉLIMITATION DES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ SUITE AU NOUVEAU CADASTRE QUÉBÉCOIS;

ARTICLE 2. Objet du règlement

Le présent projet de règlement a pour objet de modifier le règlement numéro 74-07 adopté par ce Conseil le 21 juin 2007, dans le but de procéder à la concordance avec le nouveau règlement #130-19 de la MRC des Etchemins relatif au schéma d'aménagement et de développement;

ARTICLE 3. Modifications du règlement 74-07

3.1 : Le règlement numéro 74-07 intitulé « Plan d'urbanisme » est par les présentes, modifié à toutes fins que de droit de telle sorte que :

3.1.1 Le feuillet A de l'annexe 1 du règlement #74-07, « Plan d'urbanisme : Grandes affectations du sol » est remplacé par concordance, suite à l'adoption du règlement #130-19 de la MRC des Etchemins, au sujet de l'ajustement administrative de la cartographie en conséquences des travaux de rénovation cadastrale provinciale.

3.1.1.1 Voir annexe 1 du règlement #191-20 représentant le résultat de la modification administrative du territoire de la municipalité et des zones ;

3.1.2 Le feuillet B de l'annexe 1 du règlement #74-07, « Plan d'urbanisme : grandes affectations du périmètre urbain » est remplacé par concordance, suite à l'adoption du règlement #130-19 de la MRC des Etchemins, au sujet de l'ajustement administrative de la cartographie, conséquences des travaux de rénovation cadastrale provinciale.

3.1.2.1 Voir annexe 2 du règlement #191-20 représentant le résultat de la modification administrative du périmètre urbain et des zones ;

ARTICLE 4.

Avis de motion du présent règlement a été donné le 5 mars 2020
Adoption du premier projet de règlement le 5 mars 2020
Adoption du second projet de règlement le
Adoption du règlement le
Approbation du règlement par la M.R.C. des Etchemins le
Avis de promulgation du règlement a été donné le
Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

M. Christian Chabot, Maire

M. Gilles Vézina, Directeur général et secrétaire-trésorier

6.9 - Modification - Règlement de zonage / révision annuelle

6.9.1 - Avis de motion - modification règlement de zonage

AVIS DE MOTION

Je soussigné, Jean-Guy Labbé, conseiller, donne avis par la présente que je soumettrai lors d'une prochaine séance un règlement visant à modifier le règlement no 76-07 intitulé "Règlement de zonage".

Jean-Guy Labbé, conseiller

37-03-20

6.9.2 - Projet de règlement de modification - règlement de zonage

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Justine est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance de ce Conseil, le règlement numéro 76-07 fut adopté le 21^e jour du mois de juin 2007 ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de cette municipalité doit modifier le règlement numéro 76-07 afin de CORRIGER ET ADAPTER CERTAINS ARTICLES PRÉSENTANT DES DIFFICULTÉS D'APPLICATIONS ET À PROCÉDER À LA CONCORDANCE du NOUVEAU RÈGLEMENT #130-19 CONCERNANT L'AJUSTEMENT CARTOGRAPHIQUE DE LA DÉLIMITATION DES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ SUITE AU NOUVEAU CADASTRE QUÉBÉCOIS ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Réjean Labonté,
Et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine adopte, le premier projet de règlement numéro 193-20 suivant :

ARTICLE 1. Titre du règlement

Le présent projet de règlement est intitulé « Premier projet de règlement # 193-20 aux fins de modifier le règlement numéro 76-07 intitulé « règlement de zonage » de façon à corriger et adapter certains articles présentant des difficultés d'applications et à procéder à la concordance du nouveau règlement #130-19 concernant l'ajustement cartographique de la délimitation des affectations du territoire du schéma d'aménagement et de développement révisé suite au nouveau cadastre québécois ;

ARTICLE 2. Objet du règlement

Le but du présent projet de règlement est de permettre l'adoption du document "Premier projet de règlement no 193-20" annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici au long récit.

ARTICLE 3. Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ

6.10 - Modification - Règlement permis et certificats / révision annuelle

6.10.1 - Avis de motion / modification règlement permis et certificats

AVIS DE MOTION

Je soussigné, Mario Chiasson, conseiller, donne avis par la présente que je soumettrai lors d'une prochaine séance un règlement visant à modifier le règlement no 75-07 intitulé "Règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction".

Mario Chiasson, conseiller

38-03-20

6.10.2 - Projet de règlement de modification - règlement permis et certificats

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Justine est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance de ce Conseil, le règlement numéro 75-07, fut adopté le 21^e jour du mois de juin 2007 ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de cette municipalité doit modifier le règlement numéro 75-07 AFIN D'ADAPTER CERTAINS ARTICLES PRÉSENTANT DES DIFFICULTÉS D'APPLICATIONS ET D'AJOUTER UNE CONDITION PRÉALABLE À L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Linda Gosselin,

ET résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil adopte le premier projet de règlement numéro 192-20 suivant :

ARTICLE 1. Titre du règlement

Le présent projet de règlement est intitulé « PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT # 192-20 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO, 75-07, INTITULÉ « RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS, AUX CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION » DE FAÇON À ADAPTER CERTAINS ARTICLES PRÉSENTANT DES DIFFICULTÉS D'APPLICATIONS ET D'AJOUTER UNE CONDITION PRÉALABLE À L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION.

ARTICLE 2. Objet du règlement

Le but du présent projet de règlement est de permettre l'adoption du document "Premier projet de règlement no 192-20" annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici au long récit.

ARTICLE 3. Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ

39-03-20

6.11 - Dérogation mineure / Daniel Mathieu

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Daniel Mathieu afin de régulariser la marge de recul arrière de sa résidence qui est de 9.46 mètres de la ligne arrière comparativement à la norme de 10 mètres ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis public a été publié selon la loi le 13 février 2020 ;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,

Il est proposé par Marcel Tanguay,
Et résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Daniel Mathieu afin de régulariser la marge de recul arrière de sa résidence qui est de 9.46 mètres de la ligne arrière comparativement à la norme de 10 mètres ;

QUE le Conseil municipal est d'avis que le fait de refuser cette demande causerait un préjudice sérieux à monsieur Mathieu ;

QUE ledit Conseil municipal est également d'avis que le fait d'accorder cette dérogation mineure ne portera pas atteinte aux droits de propriété des propriétaires voisins.

ADOPTÉE

40-03-20

6.12 - MRC des Etchemins / cours d'eau

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a adopté, le 24 mars 2010, une politique ainsi qu'un règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau pour l'ensemble de son territoire et ce tel que prévu à l'article 104 de la Loi sur les compétences municipales (LCM);

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la politique adoptée, la MRC a signifié qu'elle entendait se prévaloir des dispositions de l'article 108 de la susdite loi pour conclure une entente intermunicipale avec les municipalités locales;

CONSIDÉRANT QUE l'entente a pour objet de confier à la municipalité, à titre de premier intervenant, la responsabilité de rétablir l'écoulement des eaux des cours d'eau, sur son territoire, lorsqu'elle est informée d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente a été signée par la municipalité et la MRC des Etchemins le 21 avril 2010 à Sainte-Justine;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser l'objet de l'entente, la municipalité doit, entre autres, fournir le personnel requis (personne désignée au niveau local) et informer la MRC de leur choix en vertu de l'article 105 de la LCM;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par André Ferland,
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Justine recommande la nomination de Frédérick Lapointe à titre de premier intervenant selon l'entente intermunicipale de gestion des cours d'eau sur le territoire de notre municipalité.

ADOPTÉE

41-03-20

6.13 - Traverse de quad / route des Églises

CONSIDÉRANT la traverse de quad située à l'intersection de la route des Églises et du rang 7 à Sainte-Justine;

CONSIDÉRANT que la circulation en quad est autorisée sur le chemin du rang 7 depuis décembre 2004;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a toujours émis une réserve face à cette traverse en raison de la distance de visibilité des usagers de la route des Églises qui est jugée trop courte pour permettre un arrêt sécuritaire dans ce secteur;

CONSIDÉRANT qu'en vertu d'une résolution adoptée le 1er décembre 2016, le conseil municipal de Sainte-Justine a déjà demandé au ministère des Transports d'analyser ce dossier dans l'optique de développer des mesures d'atténuation qui permettraient l'utilisation de cette traverse par les quadistes;

CONSIDÉRANT que la réduction de la limite de vitesse dans ce secteur pourrait être une mesure d'atténuation qui permettrait l'utilisation de cette traverse;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine demande au ministère des Transports d'analyser l'opportunité de réduire la vitesse maximale permise de 90 km/h à 70 km/h à l'approche de cette traverse située à l'intersection de la route des Églises et du rang 7 et d'installer une signalisation adéquate afin d'y permettre la circulation des quadistes de façon sécuritaire dans ce secteur.

ADOPTÉE

6.14 - Règlement provincial sur l'encadrement des chiens

Le conseil est informé que le règlement sur les chiens dangereux est entré en vigueur le 3 mars.

Pour nous accompagner dans ce dossier, le ministère de la Sécurité publique publiera dans les prochains jours un guide d'application de ce nouveau règlement provincial.

42-03-20

6.15 - Entretien chemins d'hiver

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal ouvre un concours visant à combler le poste d'ouvrier de voirie et d'entretien des chemins d'hiver;

QUE le début de l'emploi est prévu pour le mois de mai 2020;

QUE les candidatures devront être déposées avant le 31 mars à 16 heures.

ADOPTÉE

7 - QUESTIONS DIVERSES

7.1 - Oeuvre des loisirs

Le conseil municipal est informé des dossiers en cours à l'Oeuvre des loisirs notamment en ce qui a trait au tournoi 6 Pack, à la journée familiale, aux activités du Centre sportif ainsi qu'à la réunion des comités du 9 mars.

7.2 - Location de local / Édifice municipal

Le conseil est informé que la location du local des anciens bureaux de la Municipalité est finalisée et que le bail sera signé prochainement.

Cette location débutera officiellement le 1er septembre. Le montant du loyer est de 500\$ par mois pour une période de 2 ans et sera augmenté par la suite de 2% par année.

Les travaux à réaliser seront d'enlever les murs et le tapis et d'installer un ventilateur pour éliminer l'humidité.

7.3 - Vente d'immeubles pour le non-paiement des taxes

Le directeur général informe le conseil municipal que tous les dossiers soumis à la MRC pour la vente des immeubles pour le non-paiement des taxes ont été réglés.

43-03-20

7.4 - Responsabilités des membres du conseil

Il est proposé par Réjean Labonté,
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine nomme les membres du conseil municipal aux postes suivants :

Christian Chabot : Maire, Comité consultatif d'urbanisme, MRC des Etchemins, Comité santé et sécurité au travail, Sécurité civile, Transports, Aqueduc-égouts, Véhicules, Immeubles et Motel industriel (Fonds d'investissement).

Marcel Tanguay : Œuvre des loisirs, immeubles, Comité santé et sécurité au travail.

André Ferland : Transports, Aqueduc-égouts, Véhicules, Sécurité incendie, Comité santé et sécurité au travail, Régie inter des déchets de CJLLR et Régie inter des Etchemins.

Jean-Guy Labbé: Motel industriel (Fonds d'Investissement), Comité consultatif d'urbanisme et Bibliothèque Roch-CARRIER.

Réjean Labonté : Transports, Aqueduc-égouts, Véhicules, Immeubles et substitut aux régies intermunicipales.

Mario Chiasson : Comité consultatif d'urbanisme, Motel industriel (Fonds d'Investissement), Comité Fondation Rues Principales et Sécurité civile.

Linda Gosselin : Mairesse suppléante, substitut à la MRC des Etchemins, Œuvre des loisirs, Comité culturel et Immeubles.

ADOPTÉE

7.5 - Nouveaux arrivants

Juste un petit pour rappeler que le brunch pour les nouveaux arrivants se tiendra au Casse-croûte du Centre sportif Claude-Bédard le 29 mars à compter de 9h30.

44-03-20

7.6 - Comité consultatif d'urbanisme

Il est proposé par Marcel Tanguay,
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine nomme, au sein du comité consultatif d'urbanisme, les personnes suivantes:

M. Christian Chabot, maire
M. Mario Chiasson, conseiller
M. Jean-Guy Labbé, conseiller
M. Frédérick Lapointe, inspecteur municipal
M. Camille Gosselin, homme d'affaires
M. Marcel Morissette, contribuable
M. Dany Turcotte, contribuable

QUE le mandat de ces membres du comité consultatif d'urbanisme sera d'une durée de 2 ans et se terminera le 2e mercredi de janvier 2022.

ADOPTÉE

45-03-20

7.7 - Mouvement des Aînés

Il est proposé par Mario Chiasson,
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine convient de modifier l'entente avec le Mouvement des Aînés pour la location de la Salle Gatien-Lapointe au Centre civique en fixant le montant du loyer facturé à cet organisme à 170\$ par mois sur 10 mois par année et ce, jusqu'au 31 mars 2025;

QUE le tarif de location de la Salle Gatien-Lapointe sera facturé selon la fréquence des soirées organisées par le Mouvement des Aînés.

ADOPTÉE

7.8 - Défi têtes rasées

Le conseil municipal convient de ne pas contribuer financièrement au "Défi Têtes rasées".

8 - CORRESPONDANCE

8.1 - FQM

La correspondance de la FQM a été transférée aux membres du conseil municipal.

46-03-20

8.2 - Moisson Beauce

Il est proposé par Linda Gosselin,
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte de verser la somme de 100\$ à l'organisme Moisson Beauce dans le cadre de sa campagne "Demande de don annuelle" pour l'année 2020.

ADOPTÉE

8.3 - Club des patineurs volants de Lac-Etchemin

Le conseil municipal convient de ne pas appuyer financièrement le Club des patineurs volants de Lac-Etchemin pour l'organisation de son spectacle annuel.

8.4 - Moulin La Lorraine

Le Moulin La Lorraine offre un laissez-passer pour 2 personnes pour le lancement de sa saison 2020 qui aura lieu le 14 mars prochain.

47-03-20

8.5 - Club de boxe M.A.A.

Il est proposé par André Ferland,
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte de verser la somme de 150\$ au Club de boxe M.A.A. de Sainte-Justine à titre de commandite pour l'organisation du 3e gala de boxe organisée par cet organisme sans but lucratif qui aura lieu le 6 juin 2020 au Centre sportif Claude-Bédard.

ADOPTÉE

8.6 - Mini-Scribe

Le bulletin juridique Mini-Scribe de l'ADMQ du mois de décembre est remis aux membres du conseil.

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'est discuté à cet item de l'ordre du jour.

48-03-20

10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Réjean Labonté,

Et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21h35.

ADOPTÉE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

PRÉSIDENT